



Centre Canadien de la statistique juridique  
Programme des services correctionnels

# **Enquête sur les services correctionnels pour adultes**

**Lecture obligatoire pour 2004-2005**

**Tableau 3 : Services correctionnels pour adultes, admissions à des programmes fédéraux**



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

## Lecture obligatoire pour 2004-2005

### Services correctionnels pour adultes, admissions à des programmes fédéraux<sup>1,16</sup>

#### Géographie (6 éléments)

Secteur de compétence fédéral<sup>2</sup>  
Région de l'Atlantique<sup>3</sup>  
Région du Québec<sup>4</sup>  
Région de l'Ontario<sup>5</sup>  
Région des Prairies<sup>6</sup>  
Région du Pacifique<sup>7</sup>

#### Admissions en détention et à la surveillance communautaire (22 éléments)

Total des admissions en détention (nombre)<sup>8, 9, 10</sup>

Admissions en détention en vertu d'un mandat d'incarcération (nombre)<sup>9,10</sup>

Admissions en détention à la suite de la révocation de la liberté sous condition (nombre)<sup>9, 10, 11</sup>

Admissions en détention sous un autre statut (nombre)<sup>9, 10, 12</sup>

Durée de la peine globale, moins de 2 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 2 ans et moins de 3 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 3 ans et moins de 4 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 4 ans et moins de 5 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 5 ans et moins de 6 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 6 ans et moins de 7 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 7 ans et moins de 8 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 8 ans et moins de 9 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 9 ans et moins de 10 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 10 ans et moins de 15 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 15 ans et moins de 20 ans (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, 20 ans et plus (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée de la peine globale, emprisonnement à vie (pourcentage)<sup>13</sup>

Durée médiane des peines (mois)<sup>14</sup>

Admissions de femmes en vertu d'un mandat d'incarcération (pourcentage)

Admissions d'Autochtones en vertu d'un mandat d'incarcération (pourcentage)

Admissions en vertu d'un mandat d'incarcération selon l'âge médian au moment de l'admission (années)

Admissions à la surveillance communautaire ou mises en liberté (nombre)<sup>10, 15</sup>

- (1) Enquête sur les services correctionnels pour adultes et Enquête sur les services correctionnels intégrés, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), Statistique Canada. Exercice (1<sup>er</sup> avril au 31 mars). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Même si les enquêtes tentent de normaliser la façon dont les changements dans le statut sont dénombrés dans certains cas des limites attribuables à des différences dans les opérations des secteurs de compétence peuvent restreindre l'application uniforme des définitions. Pour cette raison, il faut faire preuve de prudence en effectuant des

comparaisons entre les divers secteurs. Toutefois, grâce à des pratiques de dénombrement uniformes, il est possible d'établir des états sur les tendances à l'intérieur de chaque secteur. Pour en savoir davantage sur les concepts, la méthodologie et la qualité des données figurant dans ce tableau, consultez les définitions, les sources de données et les méthodes. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (613) 951-9023 ou sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel à [ccjsccsj@statcan.ca](mailto:ccjsccsj@statcan.ca).

- (2) Les valeurs fédérales représentent le total des 5 régions de Service correctionnel Canada.
- (3) La région de l'Atlantique de Service correctionnel Canada dessert le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.
- (4) La région du Québec de Service correctionnel Canada dessert la province de Québec.
- (5) La région de l'Ontario de Service correctionnel Canada dessert l'Ontario, à l'ouest jusqu'à Thunder Bay, et depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999, le Nunavut.
- (6) La région des Prairies de Service correctionnel Canada dessert l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, à l'ouest jusqu'à Thunder Bay, et les Territoires du Nord-Ouest. Avant le 1<sup>er</sup> avril 1999, cette région desservait également le territoire englobant le Nunavut.
- (7) La région du Pacifique de Service correctionnel Canada dessert la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.
- (8) Le total des admissions en détention se compose de la somme des mandats d'incarcération, des révocations de la liberté sous condition, et des admissions sous un autre statut.
- (9) Il faut faire de prudence lorsqu'on compare des données de 1996-1997 avec des données plus récentes. Les données de 1996-1997 représentent uniquement les admissions dans des établissements fédéraux, ce qui comprend les admissions de délinquants sous responsabilité fédérale et sous responsabilité provinciale ou territoriale. Les autres données représentent les admissions de délinquants sous responsabilité fédérale dans des établissements fédéraux ou provinciaux ou territoriaux.
- (10) En novembre 1992, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition a été adoptée. La Loi a introduit des changements concernant les admissions et les mises en liberté des détenus en semi-liberté, car elles sont maintenant dénombrées de la même façon que les libérations conditionnelles totales ou les libérations d'office. Les données concernant les admissions et les mises en liberté doivent tenir compte de ces changements, et il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats.
- (11) Avant 1993-1994, la révocation de la liberté sous condition comprend la révocation de la liberté conditionnelle, la révocation de la liberté surveillée et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la révocation de la semi-liberté. De 1993-1994 à 2000-2001, la révocation de la liberté sous condition comprend la révocation de la liberté conditionnelle et la révocation de la liberté

d'office. À compter de 2001-2002, elle comprend les violations ou les révocations de la liberté conditionnelle et de la liberté d'office.

- (12) Avant 2001-2002, la catégorie autres statuts comprend les cessations de la liberté, les interruptions, les transferts d'autres pays, l'échange de services et d'autres admissions. À compter de 2001-2002, la catégorie comprend l'échange de services, les ordonnances du comité d'examen des cas, la détention aux fins de l'immigration, et d'autres admissions.
- (13) Les données représentent les admissions en vertu d'un mandat d'incarcération de délinquants sous responsabilité fédérale.
- (14) Les chiffres excluent les détenus purgeant une peine d'une durée indéterminée ou une peine d'emprisonnement à vie.
- (15) Les chiffres représentent la somme des semi-libertés, des libérations conditionnelles totales et des libérations d'office, et ils excluent les mises en liberté lorsque l'établissement de libération n'est pas connu, ainsi que les mises en liberté dont le type n'est pas déclaré. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare des données plus anciennes avec des données plus récentes. Avant 1996-1997, les données représentent les mises en liberté de détenus sous responsabilité fédérale, peu importe le type d'établissement (c'est-à-dire, un établissement fédéral ou provincial ou territorial). Avant 1993-1994, les détenus sous responsabilité fédérale libérés d'un établissement provincial ou territorial sont inclus uniquement dans les totaux du fédéral, alors que par la suite ils sont inclus dans les totaux aussi bien des régions que du fédéral. À compter de 1996-1997, les données représentent les mises en liberté de détenus sous responsabilité fédérale à partir d'établissements fédéraux ou provinciaux ou territoriaux.
- (16) À compter de la diffusion de données de 2004-2005, les données de la détention à compter de 2002-2003 et les données de la surveillance communautaire à compter de 2001-2002 proviennent de la nouvelle Enquête intégrée sur les services correctionnels et elles ont été totalisées à partir de micro-données. Les comparaisons avec les années précédentes ou des produits avant 2004-2005 doivent donc être faites avec prudence.